068-226800019-20130315-0000011208-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 18/03/2013

Réception par le Prefet : 18/03/2013

Publication: 22/03/2013

Pour le Président du Conseil Général





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2013-3-8-1 Séance du vendredi 15 mars 2013

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-8-2 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative à la politique des actions éducatives en 2013, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- la délibération n° CG-2012-6-1-8 du Conseil Général du 6 décembre 2012 fixant le budget primitif du Département pour 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer, avec le CRDP d'Alsace l'avenant joint en annexe,
- attribue les subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : 102 131 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713:

-	Mathématiques Sans Frontières :	8 500 €
-	Association départementale des PEEP :	700 €
-	Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €
-	Entreprendre pour Apprendre, Alsace :	1 000 €

♦ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738:

 CRDP d'Alsace : 63 000 €

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574:

-	Educ'Envia 68:	16 000 €
-	OCCE 68:	3 100 €
-	Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM:	5 380 €
-	Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
-	Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du.......

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

il est exposé est convenu ce qui suit.

Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2013

La subvention du Département a pour objet de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

Article 2: montant de la subvention, en 2013

Au titre de 2013 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

	Fait en deux exemplaires	
	à	. le
Le Directeur du CRDP d'Alsace	Le Président du C	onseil Général

ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE D'ALSACE

Les objectifs du CDDP du Haut-Rhin en 2013 sont les suivants :

I. Développement et diffusion des ressources éducatives

- A. Pour l'Éducation nationale et pour les acteurs de l'éducation au sens large, issus des collectivités départementales et locales ou des associations péri-éducatives.
 - 1. Continuité du service de proximité et de maillage du territoire : tournées de prêts par des documentalistes en direction des inspections de circonscription et des établissements scolaires, notamment ceux éloignés de la médiathèque de Guebwiller ; Dépôts relais au CDDP de Colmar et au Cercle Drouot ; Prêts documentaires généralistes issus des fonds départementaux et régionaux. Présentation de ressources, ingénierie, documentation par des délégués pédagogiques itinérants.

Participation au désenclavement des vallées et des secteurs ruraux : passages et interventions régulières et mensuelles dans les collèges et établissements des secteurs de Thann, de Masevaux, d'Husseren-Wesserling, d'Altkirch, de Seppois, de Ferrette, de Saint-Louis, d'Hegenheim...

Un nouveau service se met en place avec l'<u>offre de prêt dématérialisée</u> : accès à des livres numériques sur des thématiques en lien avec le système éducatif et la préparation aux concours de l'Education Nationale.

2. Développement des ressources en ligne sur le site du CDDP en partenariat avec les groupes d'experts relevant de la Direction académique du Haut-Rhin et de l'IUFM (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education).

www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/

- 3. Elaboration de dossiers pédagogiques et éducatifs en ligne : école et cinéma, l'expérience de l'Art, mercredis du patrimoine, les maternelles, les directeurs d'école, etc.
- 4. Promotion des outils du bilinguisme et de la langue et culture régionale : accompagnement et aide des acteurs de l'enseignement bilingue et de la langue et culture régionale, en liaison avec les corps d'inspection; organisation d'activités, d'animations et de manifestations autour des outils et ressources bilingues.

- 5. Conseils et aides à l'élaboration de fonds documentaire, de la base documentaire et à l'informatisation des BCD et des CDI des collèges du Haut-Rhin.
- 6. Affiliation gratuite aux médiathèques et services du CDDP des écoles et établissements publics et privés (sous contrat d'association avec l'Etat) du Haut-Rhin.
- 7. Participation active à la mise en place de l'Internat d'excellence dans les locaux de Guebwiller en proposant des services en accompagnement du projet pédagogique de l'équipe éducative et des internes.

B. Pour le grand public.

- 1. Alimentation et mise à jour de la carte des ressources culturelles du Haut-Rhin en matière d'architecture et d'urbanisme, de culture scientifique et technique, de musique et de patrimoine.
- 2. Valorisation et accompagnement documentaire de l'actualité événementielle locale (dans le cadre, par exemple, du festival "*Bilingo*").

II. Formations à l'utilisation des ressources éducatives.

- 1. Participation aux actions de formation des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des plans de formation continue, ainsi qu'aux actions de formation prévues par le groupe de pilotage départemental.
- 2. Accompagnement des pratiques numériques par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation. Organisation d'activités d'animations et de manifestations autour des ressources pédagogiques afin de favoriser l'usage des TICE dans les pratiques d'enseignement.
- 3. Formation à la demande dans les établissements scolaires publics et privés de l'Education Nationale et dans les lycées agricoles.
- 4. Aide, conseil et formation des acteurs éducatifs des collectivités territoriales et développement de partenariats avec les associations culturelles départementales (Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Ariena, OCCE 68, CEEJA, DOA...).

III. Contribution au développement des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement (TICE).

1. Continuité du service pour assurer les missions quotidiennes auprès des usagers de conseil, de maintenance des logiciels pédagogiques ou de gestion, d'aide à

- l'élaboration, à la réalisation et au suivi de projets (à l'initiative des établissements scolaires, des équipes éducatives, des collectivités territoriales, etc.).
- 2. Développement des activités d'accompagnement et participation à la mise en place de ressources pédagogiques (BNPA, Éducasource, portail des collégiens, ...)
- 3. Développement et accompagnement du manuel numérique ELAN "Enseigner la Langue Allemande par le Numérique", expérimenté dans deux classes du Haut-Rhin.
- 4. Mise en place de "numérithèques" permettant aux publics de l'éducation de se familiariser avec les outils numériques (tablettes, liseuses) et d'accéder aux ressources dématérialisées.

IV. Participation et aide à l'organisation d'événements culturels départementaux.

- 1. Participation à des colloques en partenariat avec l'IUFM.
- 2. Organisation de journées des éditeurs généralistes, spécialisées et de conférences pour le développement de l'enseignement de l'allemand et de l'enseignement en allemand.
- 3. Présence aux salons : salon du livre de Colmar, festival du livre de jeunesse Ramdam de Wittenheim, participation à l'organisation et présence au Forum d'Expression régionale pour la Jeunesse "Bilingo" à Guebwiller.
- 4. Organisation de l'opération "*Lire c'est partir*" au CDDP à Guebwiller, à l'IUFM de Colmar et au cercle Drouot à Mulhouse pour permettre aux enseignants du Haut-Rhin de constituer des mallettes de littérature de jeunesse ou d'organiser au meilleur prix des défis-lecture.
- 5. Organisation de "Mercredis du patrimoine", en partenariat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et l'Ariena, pour les mercredis organisés sur son territoire au profit des enseignants de la maternelle au lycée sur la base du volontariat de ces derniers.
- 6. Dans le cadre du concours "Transmettre la langue régionale en Haute-Alsace Unsra Sproch zwische Vergangenheit und Zukunft" organisé par le Conseil général, aide aux établissements qui candidatent par du prêt de matériel audiovisuel et numérique et par un accompagnement en formation.